Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_04-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint

Quorum : 18

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 27 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-05-04

Objet : Élection des délégués au Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne

Vu l'article L212-2 du Code de l'Éducation qui dispose que *« toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique /…/ Toutefois deux ou plusieurs communes peuvent se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école »* ;

Considérant que, sur ce fondement, il a été créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes d'Évran, Le Quiou, Saint André des Eaux et Tréfumel porté par un syndicat intercommunal, le « Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne » et comprenant les écoles d'Évran et de Le Quiou ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2021 portant modification des statuts et extension du périmètre du Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne (adhésion de la commune de Saint Judoce) ;

Vu les articles L5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales portant dispositions communes aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Vu les articles L5212-1 et suivants du CGCT relatifs aux Syndicats de communes ;

Vu l'article L5212-7 du CGCT qui prévoit que *« chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires /…/ La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires »* ;

Considérant que les statuts du Syndicat prévoient que celui-ci est administré par un Comité Syndical composé de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants désignés par les conseils municipaux des communes membres ;

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégués sont élus par chaque conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_04-DE

Élection de deux délégués titulaires

Se sont déclarés candidats :
M. Patrice GAUTIER,
Mme Morgane BERNARD,
Mme Isabelle BONDON,
Mme Isabelle LECORVAISIER.

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 19
Nombre de bulletins déclarés nuls (à déduire) : 0
Nombre de bulletins blancs (à déduire) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

M. Patrice GAUTIER a obtenu 15 voix
Mme Morgane BERNARD a obtenu 15 voix,
Mme Isabelle BONDON a obtenu 4 voix,
Mme Isabelle LECORVAISIER a obtenu 4 voix.

M. Patrice GAUTIER et Mme Morgane BERNARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été désignés délégués titulaires au Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne.

Élection de deux délégués suppléants

Se sont déclarés candidats :
Mme Céline DÉSIDE,
Mme Carole LEBULANGER,
M. Michel LEFEUVRE,
M. Christian BONIFAS.

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 19
Nombre de bulletins déclarés nuls (à déduire) : 0
Nombre de bulletins blancs (à déduire) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Mme Céline DÉSIDE a obtenu 15 voix,
Mme Carole LEBULANGER a obtenu 15 voix,
M. Michel LEFEUVRE a obtenu 4 voix,
M. Christian BONIFAS a obtenu 4 voix.

Mme Céline DÉSIDE et Mme Carole LEBULANGER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été désignés délégués suppléants au Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne.

Fait à Evran, le 7 avril 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire